

Loi organique de 1983

et il ne fait aucun cas de l'opinion des députés de l'opposition. Le gouvernement sera appuyé par ses députés qui ne comprennent rien à la question et qui défendront la décision du cabinet.

Nous savons également que ces deux personnages sont désormais appelés ministres plutôt que ministres d'État simplement pour des raisons de prestige personnel. Selon eux, leur standing serait grandement terni s'ils devenaient des ministres d'État après avoir été des ministres. Ainsi, tout le fonctionnement du gouvernement sera chambardé, afin de sauvegarder le prestige de ces deux messieurs.

Quelle façon ridicule de diriger un gouvernement! Selon moi, ce qui devrait importer avant tout, ce sont les intérêts de la nation. De nombreux experts ont montré combien il est impossible d'imbriquer tous les services des Affaires extérieures lorsque vous traitez avec des interlocuteurs de pays étrangers dont les idéologies politiques diffèrent, car vous risquez de devoir prendre sur le plan des affaires extérieures une position tout à fait à l'opposé de votre position en matière commerciale. Ainsi, il est arrivé souvent dans le passé de voir des pays en guerre sur le plan des affaires extérieures, mais continuer d'entretenir des relations commerciales. Ces deux grands services relevant du ministre que nous appelons normalement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, c'est à ce dernier qu'il incombe, en fin de compte, d'essayer de les regrouper. Or, la chose est impossible et c'est pourquoi nous nous y opposons.

Mon collègue le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a déclaré qu'en principe nous devrions avoir un ministère distinct pour le commerce international. Il y a bien des raisons qui militent en faveur de cette suggestion, car nous sommes une nation commerçante. Nous sommes une petite nation aux ressources énormes. Selon moi, la plupart de nos citoyens ordinaires ne comprennent pas véritablement à quel point le commerce extérieur permet à la nation de s'enrichir. Peut-être que dans l'Ouest nous le comprenons mieux, car une grande partie de notre population travaille dans le secteur de l'agriculture où le grain est exporté directement. J'aurais pensé que dans le secteur de la fabrication la plupart des employés d'usines, surtout d'usines automobiles, comprendraient qu'une grande partie des pièces et des automobiles sont exportées vers les États-Unis. La population ne semble pas se rendre compte que nous sommes un grand pays commerçant qui devrait donc certainement accorder la préséance à un ministère du Commerce international.

Qu'a fait le gouvernement? Il a décidé de faire de facto du commerce international un ministère d'État, car tous les pouvoirs du ministre responsable sont ceux d'un ministre d'État sans portefeuille, sans personnel ministériel. Pour ne pas les blesser, nous devons les appeler monsieur le Ministre, afin qu'ils puissent se sentir importants même si aucun ministère ne relève d'eux. Cela en dit très long sur la conduite des affaires du pays par le parti libéral et le cabinet.

Monsieur le Président, cette réorganisation montre également les batailles incroyables que se livrent les ministères aux échelons suivant le niveau ministériel et dont nous ignorons tout pour la plupart même si nous sommes élus et assistons aux réunions des comités. Nous en avons eu un exemple avec Canagrex où les représentants du ministère de l'Agriculture ont livré bataille à ceux du ministère de l'Industrie et du Commerce. Malheureusement, là encore, le ministère de l'Industrie et du Commerce a plié l'échine. Le ministère a perdu tous ses

délégués commerciaux, qui avaient fait du très bon travail dans le secteur du commerce international. Il a perdu la bataille, et l'on a créé une nouvelle société de la Couronne, la Canagrex, qui dispose de ses propres agents sur le terrain. On a encore réduit l'influence du ministère de l'Industrie et du Commerce en confiant le commerce international au ministère des Affaires extérieures. L'administration canadienne de l'industrie n'aura plus aucun lien avec celle du commerce extérieur ni avec les délégués commerciaux. En même temps, le ministère de l'Agriculture aura son propre réseau. Nous pourrions nous retrouver avec une demi-douzaine de représentants à Tokyo, relevant tous de ministères différents et servant d'agents du ministère d'État au Commerce international, et aucun d'entre eux ne sachant où il va. Il y aura confusion et ce sont nos exportations qui en souffriront. Je puis affirmer sans crainte de me tromper que nous devons réorganiser de nouveau ce secteur d'ici quelques années ou même quelques mois. Quand nos exportations diminuent, nous perdons des emplois, monsieur le Président. Peut-être que lorsque des milliers de Canadiens seront venus s'ajouter aux listes des prestataires de l'assurance-chômage, le gouvernement réagira enfin et le bon sens prévaudra.

• (1720)

Si nous avions confié ce problème à une poignée de députés au Parlement et laissé de ce côté la politaillerie, nous aurions peut-être abouti à une solution très différente de celle-ci. Les groupes de travail parlementaires ont démontré que c'était possible.

J'espère que le gouvernement a écouté attentivement les arguments de l'Association des exportateurs canadiens, qui a démontré, preuves à l'appui, que la politique et le commerce ne vont pas de pair. Cette association est convaincue que les délégués sur le terrain, qui devraient pouvoir prendre la décision finale, consacreront dorénavant leur temps à rédiger des documents à l'intention des bureaucrates d'Ottawa et que tous les projets seront examinés sous l'angle politique. Il faudra exercer une surveillance rigoureuse pour éviter que cela ne se produise; toutefois, dans le cadre que l'on propose, je crois que c'est inévitable.

Je demande à mes vis-à-vis d'étudier attentivement les motions nos 1, 3 et 7, et de ne pas se contenter de suivre aveuglément la ligne gouvernementale. Ils devraient agir dans l'intérêt du pays. Or, de toute évidence, il est dans l'intérêt du pays que ces ministres aient le titre de ministres d'État. C'est ce qu'ils sont dans les faits; faisons en sorte qu'ils le soient aussi officiellement.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, la semaine dernière à la Chambre nous avons été témoins d'une certaine confusion dans l'ordre de préséance. La troisième personne sur la liste du ministère est le ministre d'État (Relations extérieures) (M. Pepin). On lui a posé une question ayant justement trait aux relations extérieures, en l'occurrence la situation à la Grenade. C'est le ministre d'État (Commerce international) (M. Regan) qui s'est empressé de répondre. Pourtant, ce ministre doit se trouver environ au douzième rang dans l'ordre de préséance. Le ministre d'État (Relations extérieures) était à la Chambre, mais n'a pas daigné répondre à la question qui lui était adressée, quoique qu'il soit troisième sur la liste, laissant le ministre d'État (Commerce international) le faire à sa place.